



Les milieux d'accueil de la petite enfance et leurs travailleurs créateurs de lien et vecteurs essentiels d'inclusion sociale

De nombreuses familles vivent en Belgique des situations de pauvreté, de précarité et/ou d'exclusion. Avoir de jeunes enfants peut renforcer le cercle vicieux de la paupérisation. Pourtant, avoir de jeunes enfants peut aussi être une formidable opportunité d'émancipation sociale et économique.

En effet, le risque de **fragilisation** des familles est réel si celles-ci ne peuvent pas compter sur une politique volontaire mettant en place des mesures favorables aux familles. Par exemple, sans emploi, il est difficile pour les parents de trouver un milieu d'accueil pour leurs enfants ; et sans solution de garde, il ne leur est pas possible (et surtout pour les mères) de trouver un emploi, de suivre une formation.

« Dans les pays de l'UE, les stratégies de réduction à court terme de la pauvreté infantile sont centrées sur des dispositifs assurant un accès à des allocations familiales correctes et à des revenus de remplacement adéquats. À moyen terme, et à la différence de la pauvreté chez les personnes âgées, les politiques concernant la pauvreté infantile ne sont efficaces que si elles sont en outre complétées par des politiques visant l'accès des parents au monde du travail. Comme on observe un lien entre probabilité d'accès à l'emploi et niveau d'étude ou de formation, les déterminants de la pauvreté sont structurels dans une société du « life long learning ». Par ailleurs, pour les travailleurs à faible niveau de formation, les coûts de l'externalisation des soins aux enfants représentent un obstacle à l'accès au travail des mères. Les politiques visant l'accès au travail englobent donc nécessairement l'organisation de milieux d'accueil de jeunes enfants à des prix abordables, et des dispositions légales de conciliation vie familiale vie professionnelle. »¹

¹ Humblet, P., Note « pauvreté et petite enfance », Observatoire de l'enfant, Commission Communautaire française, 2006, p2. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article21> .

En revanche, avoir de jeunes enfants peut être une **opportunité d'émancipation** sociale et économique à la condition qu'une politique favorable soit mise en place, notamment en mettant en place des mesures permettant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, comme l'accessibilité des milieux d'accueil pour toutes les familles.

En effet, quand les enfants sont accueillis dans des milieux d'accueil de qualité, cela permet à leurs parents de se rendre disponibles pour suivre une formation, apprendre le français, trouver un travail, ou se poser pour réfléchir à un nouveau projet de vie et mettre en œuvre les moyens pour y arriver.

Si la garde des jeunes enfants est une condition indispensable pour aider les familles à sortir de la pauvreté, elle n'est pas suffisante. Les milieux d'accueil ont d'autres rôles à jouer que la garde des enfants.

Ainsi, diverses études ont mis en avant les fonctions auxquelles répondent les milieux d'accueil de l'enfant :

- fonction **économique** : l'accueil des enfants permet aux parents d'avoir une activité professionnelle, de suivre une formation, de rechercher un emploi ou d'effectuer un certain nombre de démarches dans cette voie ;
- fonction **éducative** : celle-ci vise, notamment, la socialisation et le bien-être de l'enfant ;
- fonction **sociale** : les milieux d'accueil offrent un lieu de soutien à la parentalité et permettent la création de lien social. La fonction de soutien aux familles ou à la parentalité « *se concrétise, par exemple, par un soutien de type socio-sanitaire, en permettant à l'enfant d'évoluer dans un milieu de vie adapté (hygiène, sécurité matérielle et affective, respect des rythmes, etc.), ce qui est particulièrement important lorsque le logement familial ne le permet pas. Ou encore par un soutien éducatif ; en offrant aux parents des lieux où ils sont confrontés à d'autres pratiques éducatives que les leurs, le milieu d'accueil permet à ceux-ci de se construire des repères pour éduquer leur enfant* »². En outre, les milieux d'accueil

² Dusart, AF., Accueil atypique en Communauté Française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, rapport de recherche, Centre d'Expertise et de

travaillant dans un climat d'ouverture et de dialogue avec les familles favorisent la **création de liens** entre parents et le développement d'une relation de partenariat entre parents et professionnels, **valorisant ainsi les compétences des parents**³. Ils remplissent une fonction de lien social : « *le milieu d'accueil est un lieu de (re)socialisation parentale car les parents peuvent y rencontrer les professionnels qui prennent soin de leur enfant, mais aussi d'autres parents ; certains milieux d'accueil donnent aussi aux parents la possibilité de s'investir à des degrés divers et donc de (re)trouver une utilité sociale.* »⁴

Fréquenter un milieu d'accueil de qualité, cela permet non seulement de trouver résoudre un problème d'accueil pour son enfant, mais aussi de nouer des contacts avec d'autres familles, de recréer du lien social et de la solidarité, de se sentir reconnu en tant que parent et citoyen et donc le cas échéant de contribuer à reconstruire une image de soi mise à mal par les aléas de la vie.

Dans cette perspective, des structures de qualité et accessibles à tous contribuent à **l'amélioration des conditions de vie des familles** et à **la réduction des inégalités** entre celles-ci; à l'inverse, des structures de moindre qualité ou difficiles d'accès **augmentent les disparités** et le **risque d'exclusion sociale** des enfants nés dans des familles en situation de précarité⁵. Pouvoir accéder à un milieu d'accueil devrait donc constituer un **droit pour chaque enfant et pour chaque famille**.

Qu'en est-il de ce droit actuellement ?

Aujourd'hui, force est de constater que les familles fragilisées ou en situation de pauvreté ont très peu accès aux milieux d'accueil de la petite enfance. On peut considérer que cette situation résulte d'au moins deux raisons croisées :

Ressources pour l'Enfance, 2007, p.2. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article42> .

³ Voir notamment à ce propos Dusart, AF., Participation des familles dans les lieux d'accueil et d'éducation du jeune enfant : une démarche qui ne s'improvise pas, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, juillet 2007. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article97> , et Mottint, J., Des milieux d'accueil ouverts aux parents profitent à tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, juin 2009. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article90>

⁴ Dusart, AF., 2007, op. cit.

⁵ UNICEF, La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant, Bilan Innocenti 8, 2008, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

Il y a une pénurie de places d'accueil

La **pénurie générale de places d'accueil** dans le secteur de la petite enfance en Communauté française entraîne, dans bon nombre de milieux d'accueil, un système de priorité d'accès aux enfants dont les parents travaillent, ce qui exclut en grande partie les familles fragilisées ou en situation de pauvreté chez qui, bien souvent, l'emploi est inexistant ou, tout au plus, extrêmement précaire.

Il existe des freins

Outre cette pénurie, divers **freins** entravent l'accès des milieux d'accueil aux familles fragilisées et/ou en situation de pauvreté :

- **freins financiers** : même lorsque le montant de la participation financière parentale est calculé suivant les revenus des familles, celui-ci reste **trop élevé pour les familles les plus démunies**. C'est particulièrement vrai pour les milieux d'accueil non subventionnés, mais également pour les milieux subventionnés. Des études de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof⁶ ont montré que la part du budget familial consacrée à l'accueil est d'autant plus importante que les revenus sont faibles ;
- **freins organisationnels** : les réglementations actuelles véhiculent une culture de l'anticipation et privilégient les familles **bien informées et bien organisées** : « *le système d'inscription « à l'avance » empêche de répondre à des demandes d'accueil d'urgence et défavorise les familles qui n'ont pas accès à cette information et/ou la capacité à gérer celle-ci de façon efficace* »⁷. Les familles en situation précaire, en particulier, ont besoin d'une offre organisée de manière **souple**, avec des possibilités d'accueil **variables** en fonction de l'évolution de leur situation (occasionnel, régulier, à temps variables, ...), de préférence en un même lieu afin d'assurer une continuité de l'accueil pour l'enfant et ses parents ;

⁶ Voir notamment Lorant, V., Humblet, P., Portel, M-I., L'accessibilité de l'accueil, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.8-9.

⁷ Dusart, A-F., 2007, op.cit, p.13.

- freins **géographiques** : l'offre d'accueil est répartie inégalement sur le territoire. Les milieux d'accueil sont **moins nombreux dans les zones précarisées** qui sont souvent aussi celles où l'on observe la plus grande concentration de familles avec enfants⁸. En milieu rural, vu les distances parfois très importantes entre domicile et milieu d'accueil, l'absence d'une voiture, qui est souvent le fait des familles les plus démunies, couplée à un réseau de transports en commun insuffisant pour répondre à leurs besoins en matière de mobilité, peut être un véritable frein à la fréquentation d'un milieu d'accueil. En ville, les transports en commun ne sont pas forcément adaptés aux voyages avec enfants et poussettes, ce qui rend les déplacements difficiles, a fortiori si le milieu d'accueil est très éloigné du domicile familial ;

- freins **culturels** : certaines familles n'identifient pas les milieux d'accueil comme des services qui leur sont destinés : « *pour les familles qui ne sont pas issues de la culture dominante du milieu d'accueil, il peut exister un sentiment de « c'est pas pour nous », dû à la perception d'un hiatus trop grand entre pratiques familiales et pratiques du milieu d'accueil*⁹. Plus le milieu d'accueil se présente « fermé » aux familles, plus ce sentiment s'avère prégnant et la porte du milieu d'accueil **infranchissable** »¹⁰. En outre, il n'est **pas nécessairement facile, ni spontané**, pour bon nombre de milieux d'accueil, de travailler dans une optique d'ouverture et de dialogue avec les familles, surtout lorsque celles-ci présentent un écart culturel ou social important avec le milieu d'accueil. Ce phénomène peut s'avérer particulièrement **disqualifiant** pour les familles en rupture sociale et/ou économique¹¹.

Cette situation entrave la fonction sociale des milieux d'accueil de la petite enfance et réduit leur rôle d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté.

⁸ Gillet, C., Analyse de l'offre et des besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers bruxellois sur base du Monitoring des quartiers, Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant n°23, hiver 2009-2010, pp. 22-27.

⁹ NDLR : et à la peur du jugement.

¹⁰ Dusart, AF., 2007, op.cit., p.13.

¹¹ Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation. CERISIS - UCL, 2002

Cependant, des solutions existent

Certains milieux d'accueil tentent de répondre aux besoins d'accueil complexes de publics fragilisés, en développant des **pratiques d'accueil atypiques** : « *Par leur volonté de ne pas accueillir les enfants dont les parents travaillent, de proposer des tarifs peu élevés (voire la gratuité), de permettre un accueil « à la carte » en fonction des besoins des familles, [ces] milieux d'accueil ouvrent leurs portes aux familles les plus fragilisées, et offrent ainsi leurs apports bénéfiques (au niveau social et éducatif notamment) aux populations qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux familles qui disposent de moins de ressources à offrir à leurs enfants* »¹².

Les pratiques développées par les professionnels de ces milieux d'accueil s'enrichissent de la diversité des familles. Ces pratiques sont fondées sur **l'ouverture et le dialogue avec les familles, la collaboration avec celles-ci et un ajustement constant à leurs réalités**. Les parents étant considérés comme des partenaires, dans les faits et dans les actes, ils sont reconnus comme des **acteurs** essentiels de l'accueil et de l'éducation de leur enfant. En se vivant comme tels, ils peuvent (re)prendre pied comme acteurs et citoyens. En voyant leurs compétences valorisées, leur voix prise en compte, ils (re)trouvent une capacité d'action. Ces milieux d'accueil remplissent donc une fonction d'**inclusion sociale et d'empowerment** : ils permettent aux familles de se sortir de la précarité et leur donnent l'occasion de prendre en main eux-mêmes la réponse à leurs besoins : « *Dans le contexte hautement multiculturel qui est le leur, bon nombre de milieux d'accueil développent au quotidien une réflexion sur la diversité et sur le travail en partenariat avec les familles. Ces milieux d'accueil représentent de véritables lieux de soutien à la parentalité, mais aussi des lieux « à investir et où s'investir » au sein de projets locaux. En ce sens, ils sont vecteurs de lien social.* »¹³

Ces milieux d'accueil « pionniers » ont construit des pratiques, dont la plupart ne nécessitent aucun moyen financier supplémentaire, et acquis une expérience qu'il conviendrait de capitaliser et de développer davantage au sein des milieux d'accueil de la

¹² Dusart, A-F., 2007, op.cit., p.28.

¹³ Op.cit., p.29.

petite enfance, afin de renforcer la fonction sociale de ceux-ci et leur rôle capital dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.